



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

In Fine Coaching fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue ou un contrat pour un processus/atelier de coaching. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à In Fine Coaching un exemplaire signé, portant son cachet commercial le cas échéant, pour valider sa commande, accompagné du règlement adéquat. In Fine Coaching accuse réception de ce document contractuel.

### TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENTS

Tous les prix sont indiqués en euros et Toutes Taxes Comprises. Les formations et uniquement les formations pourront donner lieu à des facturations HT si validé par les parties prenantes. Les factures sont payables en euros, à réception, sans escompte et par chèque ou virement à l'ordre d'In Fine Coaching. Toute formation commencée est due en entier. En fonction de la proposition financière, le règlement pourra se faire :

S'il s'agit de séances de coaching : à la séance, par 2 ou 3 séances

S'il s'agit d'ateliers de coaching, de formations ou bilan de compétences : suivant la configuration de la prestation, le règlement d'un acompte de 50% sera demandé à la commande, le solde une fois la prestation effectuée pour les ateliers/formations, 2 mois après le démarrage pour les bilans de compétences hors financement CPF.

Si plusieurs modules composaient la prestation, des factures seront émises au fur et à mesure de l'avancement des interventions.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartiendra au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Dans le cas où un client passerait une commande à In Fine Coaching, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), In Fine Coaching pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après signalement resté sans effet dans les 5 jours ouvrables, In Fine Coaching se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours et /ou à venir.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. In Fine Coaching se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

### REMPACEMENT D'UN PARTICIPANT

Dans le cadre de formations ou ateliers de coaching, In Fine Coaching offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à 2 jours avant l'ouverture de la session de formation concernée, toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

In Fine Coaching se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues.

### CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS & BILANS DE COMPETENCES HORS CPF

#### PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par In Fine Coaching à ce dernier.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par In Fine Coaching ce dernier.

#### PAR IN FINE COACHING

In Fine Coaching se réserve la possibilité d'ajourner une intervention et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, en cas de forces majeures. La prestation sera bien sûr reportée à une date ultérieure, en accord avec les parties prenantes s'il s'agit d'une intervention intra entreprise.

### ATTESTATIONS

Une attestation de présence sur laquelle est indiqué le nombre d'heures de formation suivies par le stagiaire est adressée à l'organisme employeur en fin de stage.

À l'issue de la formation, une attestation de présence est délivrée au stagiaire.

## IN FINE COACHING

EURL au capital de 3 000 euros - N°SIRET : 830 720 371 000 12 - TVA Intracommunautaire FR71830720371

N° Formateur : 11910827891 – Enregistrement sous DATADOCK

24 rue de la Treille 91650 BREUILLET - T : 06 60 56 95 23

vbauge@infine-coaching.fr - www.infine-coaching.fr

## INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à In Fine Coaching en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'In Fine Coaching pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ces dispositions respectent les engagements inhérents au RGPD. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à In Fine Coaching.

## CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont In Fine Coaching ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les formations et interventions d'In Fine Coaching font l'objet de recherches et de démarches pour répondre aux besoins spécifiques identifiés. Aussi, l'exploitation, la reproduction ainsi que toute diffusion à des tiers, par quelque voie que ce soit, est strictement interdite : livrets, documentations, animations, fichiers informatiques, reproduits par le stagiaire pour son compte personnel, celui d'un autre organisme ou celui de son entreprise...

## RESPONSABILITE

La responsabilité d'In Fine Coaching ne saurait être engagée dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers, aux locaux et matériels mis à disposition d'In Fine Coaching mais utilisés par les stagiaires, salariés des entreprises clientes pendant la durée des interventions. Dans le cadre d'une intervention en intra-entreprise, et sauf dispositions particulières, l'entreprise d'accueil se charge de toute la partie logistique, elle est garante du bon fonctionnement de ses équipements. En cas de défaillance de l'un d'entre eux, elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour les remplacer dans un délai compatible avec la

poursuite de l'intervention. À défaut, In Fine Coaching ne pourra être tenue responsable des dysfonctionnements susceptibles de conduire à l'annulation de la session. Si une annulation intervenait pour ce motif, l'entreprise paiera à In Fine Coaching le montant total de la prestation tel que défini contractuellement.

## COMMUNICATION

Le Client autorise expressément In Fine Coaching à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## CONTESTATION

Les Conditions Générales et tous les rapports entre In Fine Coaching et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY** quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société In Fine Coaching qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

---

## IN FINE COACHING

EURL au capital de 3 000 euros - N°SIRET : 830 720 371 000 12 - TVA Intracommunautaire FR71830720371

N° Formateur : 11910827891 – Enregistrement sous DATADOCK

24 rue de la Treille 91650 BREUILLET - T : 06 60 56 95 23

vbaug@infine-coaching.fr - www.infine-coaching.fr